

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

en date du 31 mars 2022

Année scolaire 2021-2022

Séance n° 5

Présidence : Monsieur le Principal

Nombre de membres présents titulaires : 17

Quorum : 13

Nombre de membres présents suppléants : 1

Membres absents excusés :

Mme Druart Catherine, représentant des parents d'élèves

M Passaro Mathia, représentant des élèves

M Dheilly Esteban, représentant des élèves

Membres absents :

Mme Bompas Anne-Laure, représentant de la commune

Mme Schmitt Nathalie, représentant du Conseil Départemental

M David Julien, personnalité qualifiée DSDEN

Mme Delabre Anne, représentant des parents d'élèves

Membres invités :

Mme Planade Sylvie, agent comptable

Date de convocation : 21 mars 2022

**Compte rendu du Conseil d'Administration n° 5
en date du 31 mars 2022**

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance
Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2021
Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 3 février 2022
Inscription des questions diverses

ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Compte financier de l'exercice 2021
Décisions modificatives du budget 2022

FONCTIONNEMENT

Contrats et conventions
Point d'étape CESC

ACTION EDUCATRICE

Projet cinéma Espagnol
Labellisation E3d – G2024
Prêt de l'amphithéâtre collège extérieur

QUESTIONS DIVERSES

Convention d'occupation précaire - Monsieur Jolliot

Adoption du Procès-Verbal du 18 novembre 2021

M. Plasse met au vote l'approbation du PV du Conseil d'Administration du 18 novembre 2021 qui a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration.

Soumis au vote : adoption du PV du Conseil d'Administration du 18 novembre 2021

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le Procès-verbal du CA est adopté à l'unanimité.

Adoption du Procès-verbal du 03 février 2022

M. Plasse met au vote l'approbation du PV du Conseil d'Administration du 3 février 2022 qui a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration.

Une remarque avait été formulée par courriel par Madame Cottet-Dumoulin en amont de ce jour concernant une coquille orthographique sur le nom d'un des participants mentionnés au procès-verbal. Monsieur Plasse propose de porter cette remarque en pièce annexée au procès-verbal. Madame Cottet-Dumoulin regrette que le contenu de son courriel soit porté dans sa forme originale, la rédaction n'ayant pas été pensée pour cette destination.

Soumis au vote : adoption du PV du Conseil d'Administration du 3 février 2022

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le Procès-verbal du CA est adopté à l'unanimité.

Inscription des questions diverses

Monsieur Plasse inscrit la question diverse : COP Monsieur Jolliot

Monsieur Plasse remercie les parents qui ont participé au conseil de discipline qui s'est déroulé ce jour, et se sont acquittés de cette tâche difficile.

Désignation du secrétaire de séance

Madame COTTET-DUMOULIN Agnès, représentant des Parents d'Elèves, accepte d'être secrétaire de séance.

I / ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1) Compte financier de l'exercice 2021 :

Monsieur Plasse remercie Monsieur Reymond Laruina pour le travail effectué.

Monsieur Reymond Laruina présente le compte financier. Il présente successivement les différents services et détaille les recettes et dépenses. Il invite les participants à poser des questions.

18h18 arrivée de Madame Isabelle SALDOT.

Durant sa présentation, Monsieur Reymond-Laruina formule les compléments suivants :

- les familles en difficulté sont invitées à se rapprocher du service de gestion concernant les aides sociales ;
- les projets culturels n'ont pu être mis en œuvre du fait de la situation sanitaire. Les dépenses du service Vie de l'élève sont inférieures aux années précédentes ;
- la restauration a connu deux semaines de fermeture en 2021 (avant et après les congés scolaires de Pâques) ;
- la loi « Egalim » fixe à 20 % de produits bio dans les assiettes et 50 % de produits soit bio soit locaux. Il est difficile aujourd'hui d'en connaître précisément la part estimée à environ 45 %. Un outil de calcul à venir permettra d'affiner cette estimation ;
- Monsieur Jolliot souhaite connaître la méthode de fixation des tarifs pour les commensaux. Monsieur Reymond-Laruina indique que ceux-ci sont fixés par le département et énonce les différents tarifs ;

- Monsieur Colantuomo questionne sur la baisse de recettes constatée sur les forfaits. Monsieur Reymond-Laruina répond que l'on observe un léger tassement sur les recettes mais que le nombre de repas servis est sensiblement le même que les années précédentes (hormis 2020). Le choix de la restauration ou non pour les familles s'impose en effet souvent de fait. Il dépend notamment du lieu d'habitation et des emplois du temps. Les recettes tickets sont assez stables, un léger tassement est observé sur les recettes des commensaux ;
- Monsieur Jolliot questionne à nouveau sur la fixation du tarif du repas. Monsieur Reymond-Laruina explicite les différents coûts qui composent le prix de revient estimé à 8 euros puis la méthode de fixation des différents tarifs appliqués. Le tarif extérieur est plus cher et se rapproche le plus possible du prix réel. Monsieur Plasse rappelle qu'avait été voté en 2018 en Conseil d'Administration un accord de principe pour ne pas accueillir plus de 2 formations par mois, afin de répondre aux obligations de service rendu qui s'imposent à l'EPLÉ sans que le nombre de formations accueillies ne soit trop important pour le bon fonctionnement du collège ;
- il est constaté une baisse du nombre d'élèves boursiers (10,5 % en 2020 pour le collège, la moyenne nationale étant de 29 %). Le nombre d'élèves qui oscille généralement entre 56 et 59 élèves a chuté à 48 élèves. Madame Planade indique qu'un lien est parfois constaté entre le nombre de logements locatifs et le taux d'élèves boursiers. Monsieur-Florian MAITRE évoque une grande tension sur l'agglomération en matière de logements locatifs, et un faible taux de rotation des logements sociaux.

Monsieur Reymond-Laruina indique en conclusion que le fonds de roulement est préservé cette année. Le fonctionnement du service de restauration, l'implication des agents techniques et des AED, et la configuration des locaux ont permis de continuer à accueillir l'ensemble des élèves désirant déjeuner dans l'établissement dans de bonnes conditions. Monsieur Plasse remercie Monsieur Reymond-Laruina, dans un contexte parfois difficile et évoque les difficultés connues en 2020 (plateaux repas).

Madame Sylvie Planade se présente aux membres du Conseil d'Administration. Elle est agent comptable, basée au lycée Marlioz et succède depuis le premier septembre dernier à Monsieur Vallet, qui a bénéficié d'un départ à la retraite. Elle explique le principe de séparation entre la comptabilité générale assurée par l'agence comptable et la comptabilité de l'ordonnateur. Elle remercie le gestionnaire du collège avec lequel les relations sont bonnes.

Madame Planade présente le « rapport du comptable ».

Elle commente et explicite les résultats des différents services, notamment le résultat général qui est déficitaire et explique le principe de l'amortissement qui consiste en l'enregistrement comptable d'une perte de valeur. Elle ne commente pas l'évolution des résultats car la situation sanitaire rend la comparaison inappropriée. Au 31 décembre 2021, le fond de roulement s'élevait à 205 022,58 euros. Cet indicateur théorique correspond à 230 jours de fonctionnement. La collectivité de rattachement estime qu'un fond de roulement à 60 jours serait suffisant. Aussi, il n'est ainsi pas jugé nécessaire d'avoir un fond de roulement trop important, ce qui d'ailleurs pourrait conduire à une diminution de la subvention de la part de la collectivité territoriale. Pour autant, le fond de roulement est aussi la garantie d'une certaine autonomie et d'indépendance de l'établissement dans ses choix.

Le besoin en fond de roulement est négatif et révèle une situation financière saine.

Durant sa présentation, Madame Planade effectue des focus sur des éléments particuliers :

- les créances principalement constituées d'un avoir d'un voyageur accordé lors d'une annulation du fait de la situation sanitaire ;
- la part non-recouvrée présente peu de risque (suivie et peu importante). Monsieur Reymond-Laruina précise qu'elle est aujourd'hui d'environ 500 euros ;
- le patrimoine est amorti pour une large part ;
- les subventions sont présentées en détail, ainsi que les reliquats qui seront utilisables en 2022. Monsieur Reymond-Laruina détaille le projet « arts et culture », cofinancé par l'Etat (rectorat et DRAAC) et le département. Monsieur Plasse explicite le fonctionnement des vacances apprenantes, qui ont consisté en des temps d'école ouverte. Une dotation du rectorat a été perçue pour cela.

Madame Planade conclut en qualifiant la situation de confortable.

Monsieur Jolliot demande à connaître la signification concrète du terme « patrimoine » de l'établissement. Madame Planade explique à quoi correspondent ces biens et cite des exemples de biens à l'inventaire (véhicule de service, lave-batterie, ...) et explicite le principe de la perte annuelle de valeur.

Soumis au vote : approbation du compte financier 2021

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le compte-financier 2021 est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat

Il est proposé une affectation sur un compte de réserve unique. Les réserves après cette affectation s'élèveront à 224 469,46 euros.

Soumis au vote : affectation du résultat au fond de roulement

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

2) Décisions modificatives de budget pour l'exercice 2022

Monsieur Reymond-Laruina présente deux DBM pour information.

DBM N° 2 :

- Subvention de 9729.00 € reçue du Département de la Savoie pour l'achat de 2 autolaveuses en complément du parc existant.
- Ouverture des crédits nécessaires à la sortie à Lyon du 08 mars (budget voté le 03/02/2022)

DBM N° 3 :

- Ouverture des reliquats de subventions comptabilisés en classe 4 au 31/12/2021 pour leur utilisation en 2022.

Monsieur Reymond-Laruina présente une DBM pour vote :

- prélèvement de 550 euros sur fond de roulement pour régulariser une double saisie d'un même ordre de recette ;
prélèvement de 426.00 € pour abonder le service AP pour une sortie en espagnol au cinéma le Victoria (film El Canto). Le budget, qui n'est pas à voter car il n'y a pas de participation demandée aux familles, est présenté par Monsieur Reymond Laruina. Ce projet, porté par Mme ROUSSEL et Mme CHAMPEIX, professeurs d'espagnol, propose aux 70 élèves hispanisant de 5ème la projection du film « Encanto » au cinéma Le Victoria le lundi 11 avril 2022. La sortie est prise en charge en totalité par le collège.

Le budget s'établit comme suit :

Dépenses :

426.00 € dont 146.00 € de transports et 280.00 € d'entrées (2.50 € par élève).

Soumis au vote : DBM n°4

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

La DBM n°4 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Plasse remercie l'équipe enseignante en espagnol pour la mise en œuvre des projets et pour la participation favorisée par la gratuité de ce projet.

II / FONCTIONNEMENT

Point d'étape CESC :

Madame Remusati effectue un point de mi-période. Elle présente le schéma récapitulatif des actions puis détaille plus particulièrement certaines actions et en explicite le contenu :

- Education à la citoyenneté

- Exposition « Zicomatic » de sensibilisation à l'isolement des personnes en situation de handicap. Monsieur Plasse précise que des inquiétudes avaient été émises par des personnels sur le risque de stigmatisation et notamment des élèves ULIS. L'action s'est toutefois bien déroulée et les élèves ne semblent pas s'être sentis stigmatisés ;
- Ateliers grand lac, respect de l'environnement, compostage, tri, recyclage (6^{ème}) ;
- Information Grand Lac sur les bio-déchets (tous les niveaux). Le tri des déchets a dans le même temps été repensé à la demi-pension ;
- Visite de la Cité du goût à Technolac (tous niveaux) ;
- Semaines de la sécurité routière (en avril pour les 5^{ème} et en mai pour les 3^{ème}). L'année dernière seuls les élèves de 3^{ème} avaient pu bénéficier de l'intervention des associations (FFMC73 et sécurité routière) ;
- Attestations scolaires de sécurité routière ;
- Prévention et lutte contre la violence :
 - Conférence à destination des parents sur les cyber-risques (conférencier Jérôme Chambard) ;
 - Intervention auprès des élèves de 6^{ème} ;
 - Intervention de la gendarmerie reconduite chaque année (3^{èmes} et 4^{èmes}) ;
 - Intervention de l'équipe mobile de sécurité (5^{ème}) et qui a répondu à une problématique de harcèlement constatée au collège en 5^{ème} ;
- Éducation à la santé :
 - Service sanitaire des infirmières : les ados et les écrans, bonnes et mauvaises pratiques (4^{ème}). L'intervention a été appréciée et perçue comme très instructive et non moralisante ;
- Aide à la parentalité
 - Conférence de Monsieur Chambard, précédemment mentionnée ;
 - Conférence sur le thème de la sexualité des adolescents (grâce au collectif atout-jeunes) mardi 17 mai à 18h30.

Madame Remusati présente le tableau récapitulatif de toutes les actions, qui se répartissent sur tous les niveaux de classe et concernent tous les volets. Elle ajoute que d'autres actions n'ont pas été présentées ce soir mais sont aussi notables, telles que les actions « éco-mobilité » qui seront présentées prochainement.

Monsieur Plasse félicite Madame Remusati pour ce travail. Ces actions sont réalisées en lien avec les collectivités, des partenaires, le service sanitaire (infirmières de Chambéry). Monsieur Plasse mentionne également l'action des « élèves ambassadeurs contre le harcèlement »

III / ACTION EDUCATRICE

1) Projet cinéma espagnol

Monsieur Plasse précise que le projet Cinéma Espagnol a été présenté lors de la présentation de la DBM n°4.

2) Labellisation E3D

Monsieur Plasse invite Monsieur Jolliot à présenter des actions « éco-mobilité » qu'il mène avec les élèves éco-délégués :

- Création, en partenariat avec la mairie, du site internet de co-voiturage pour les parents de collégiens (pour des trajets au collège mais pas seulement) ;
- projet de recyclage des masques ;
- aménagement d'une haie verte ;
- contribution à la consultation par l'agglomération dans le cadre du projet de territoire.

Monsieur Reymond Laruina poursuit en exposant la politique d'achat de l'établissement :

- électricité verte ;
- gammes de produits de nettoyages et de papier jetable « Ecolabel » et « Ecocert » ;
- papier A4 recyclé ;
- denrées bio et locales pour la restauration.

L'établissement est labellisé E3D niveau 1. Monsieur Plasse propose l'engagement de l'établissement dans la labellisation E3D, objectif niveau 2.

Soumis au vote : engagement dans la labellisation E3D niveau 2

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

L'engagement dans la labellisation est adopté à l'unanimité.

3) Labellisation Génération 2024

Monsieur Plasse présente le label.

Soumis au vote : engagement de l'établissement dans la labellisation G2024

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

L'engagement dans la labellisation est adopté à l'unanimité.

IV / FONCTIONNEMENT

Contrats et conventions

Monsieur Plasse présente la convention d'utilisation des locaux, qui concerne le prêt de l'amphithéâtre le vendredi 17 juin 2022 dans le cadre d'un projet d'écriture intergénérationnel avec les EANA, à titre gratuit. Madame Soranzo indique que l'absence de tablettes sur les sièges risque de ne pas simplifier la pratique de l'écriture.

Soumis au vote : convocation d'utilisation des locaux le 17 juin 2022

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

La convention est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Plasse présente une seconde convention concernant le prêt de l'amphithéâtre le 20 mai 2022 de 18h30 à 23h, à la commune, dans le cadre des discussions publiques. Florian MAITRE précise qu'il ne participe pas au vote du fait de sa qualité de Maire.

Soumis au vote : convocation d'utilisation des locaux le 20 mai 2022

Votants : 18

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 1

La convention est adoptée.

Convention d'occupation précaire (COP)

M. JOLLIOT, professeur de technologie au collège, est logé en Convention d'Occupation Précaire (C.O.P) de septembre 2020. Il souhaite pouvoir prolonger sa C.O.P d'une année supplémentaire. Le Principal demande au Conseil d'administration l'autorisation de prolongement de cette convention pour un an supplémentaire, du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Soumis au vote : prolongation de la COP

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

La prolongation de la COP est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jolliot remercie publiquement Monsieur Reymond Laruina pour sa disponibilité et son aide notamment dans le cadre de la recherche de financements pour des actions.

La séance est levée à 20h05

La secrétaire de séance,
Agnès COTTET-DUMOULIN

Le Président du C.A.,
Sylvain PLASSE

